



## Commission des projets routiers

### 1221 Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

### Cession de terrains à BERNOLSHEIM - Ancienne RD 177

### Rapport n° CP/2011/935

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession de deux parcelles de terrain situées à BERNOLSHEIM, issues de l'ancienne RD 177 déclassée, au profit de la commune de BERNOLSHEIM.

Les travaux de rectification de la RD 177 liés à son franchissement de la RD 1340 sur le territoire la commune de BERNOLSHEIM, ont entraîné un déclassement d'un tronçon de cette route départementale.

Deux parcelles sont ainsi restées propriété du Département du Bas-Rhin devenues inutiles à la voirie départementale. Il s'agit des terrains cadastrés en section 17 n° 223 avec 4,26 ares et n° 283 avec 5,27 ares.

La Commune de BERNOLSHEIM souhaite réaliser une voie verte reliant l'agglomération aux différents commerces, aux zones de loisirs et dans un avenir rapproché, à la plate-forme départementale d'activités.

A cet égard, elle sollicite le Département pour acquérir ces deux parcelles.

Les services opérationnels considèrent que ces terrains ne présentent pas d'utilité particulière pour nos besoins, et que la cession envisagée peut donc se réaliser.

La Commune de BERNOLSHEIM a délibéré favorablement pour une acquisition au prix estimé par France Domaine, soit un montant global de 950 € pour les deux parcelles devant lui revenir.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

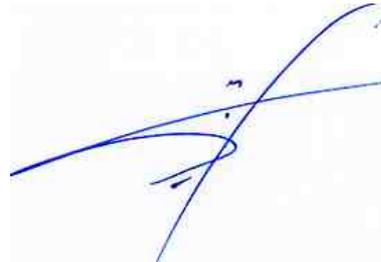
*- décide la cession des parcelles de terrain cadastrées sous section 17 n° 223 à BERNOLSHEIM, avec 4,26 ares, et n° 283, avec 5,27 ares, au prix de 950 € au profit de la commune de BERNOLSHEIM ;*

*- dit que les actes de vente seront passés en la forme administrative.*

*Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL